

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine européenne du développement durable du 27 mai au 3 juin 2023

L'autopartage Citiz accompagne la décarbonation de la mobilité dans les ZFE et sur différents territoires.

Face à la situation d'urgence climatique - encore soulignée par la publication du dernier rapport du GIEC - les zones à faible émissions (ZFE) sont aujourd'hui un levier environnemental indispensable. Aussi l'autopartage joue un rôle essentiel dans l'accompagnement du développement des ZFE, obligatoires d'ici fin 2024 dans les villes d'au moins 150 000 habitants.

En encourageant l'utilisation de voitures partagées et la combinaison de plusieurs modes de déplacement (transports en commun, mobilités douces), l'autopartage contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines. Ainsi [Citiz](#)¹ lance plusieurs initiatives, sous différentes formes, qui soutiennent le déploiement des ZFE dans les métropoles comme Strasbourg et Grenoble, mais aussi la transition écologique dans les villes moyennes comme Cahors, Bayonne-Anglet-Biarritz ou encore dans les territoires moins denses comme le Genevois Français ou le Parc naturel régional du Haut-Jura. Voici quelques exemples parmi d'autres :

À Strasbourg, l'autopartage Citiz intégré au compte mobilité

Le partenariat entre Citiz et l'Eurométropole de Strasbourg vise à favoriser la complémentarité entre l'autopartage et les transports publics existants. L'objectif est de faciliter les déplacements multimodaux en offrant aux utilisateurs des solutions de mobilité intégrées, combinant l'autopartage avec les transports en commun, le vélo, etc.

L'autopartage Citiz permet de soutenir les personnes dont le véhicule ne respecte plus les vignettes Crit'Air et qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas changer de voiture. C'est une des options de transport proposées aux citoyens touchés par les restrictions d'accès des ZFE, tout en favorisant une mobilité plus durable et en encourageant le recours à des alternatives à la voiture personnelle plus polluante. Dans ce cadre, des tarifs préférentiels sont offerts aux autopartageurs.

À Cahors et son agglomération, optimisation de la flotte de véhicules et réduction des coûts

La ville et l'agglomération du Grand Cahors, comptant 50 000 habitants, choisissent de mettre leur flotte de véhicules en partage avec la population dans le but d'optimiser son utilisation, favoriser une mobilité plus durable, économique et accessible pour tous.

« L'autopartage constitue la mise en place d'un nouveau service public de mobilité à destination des habitants du Grand Cahors. Ce service est issu d'un constat : Cahors et son agglomération sont dotées d'un parc automobile conséquent qui prend des places de parking, alors que le coût d'une voiture, tant dans l'investissement, le fonctionnement et le stationnement reste élevé pour tous. Au lieu de laisser dormir cette flotte quand les agents ne l'utilisent pas, nous proposons de la mettre en partage avec nos administrés, par exemple le soir, les week-ends, les jours fériés... en complément des véhicules mis en place par Citiz. »

Johann Vacandare, adjoint au maire de Cahors pour la transition écologique et la participation citoyenne

¹ Citiz est présent dans 200 villes, dont 80 gares SNCF. 85 000 utilisateurs se partagent l'usage des 2000 voitures en libre-service.

Les flottes de véhicules des villes et agglomérations sont souvent utilisées de manière intermittente et sous-utilisées. En les mettant en partage avec les habitants, il est alors possible d'optimiser la rentabilité de la flotte. En outre, posséder et entretenir une flotte représente un investissement considérable pour les collectivités locales. La charge financière est allégée en partageant les véhicules avec les administrés qui contribuent aux frais de fonctionnement quand ils les utilisent.

Au Pays Basque, lancement de l'initiative citoyenne AUPA

La coopérative AUPA² est créée par les habitants de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) pour réduire la place de la voiture individuelle au Pays Basque, un territoire historiquement très motorisé. Ces dernières années, les conséquences néfastes s'y sont amplifiées portant toujours plus atteinte à l'occupation de l'espace en ville et la fluidité du trafic.

AUPA souhaite contribuer au défi de la transition écologique et sociale du territoire et fait écho au 1er objectif du Plan de Mobilité de celui-ci : développer les alternatives à la voiture individuelle. L'objectif de la Communauté d'Agglomération est notamment de passer de 77% à 52% de déplacement en voiture d'ici à 2030. AUPA rejoint alors le réseau Citiz et lance 6 voitures en autopartage sur les centres-villes du BAB d'ici l'été, puis 12 voitures d'ici la fin de l'année. De nouvelles stations au nord du Pays Basque vont progressivement se développer pour apporter le service sur l'ensemble du littoral, à l'intérieur du territoire, dans les bourgs et les quartiers.

Dans le Genevois français, un déploiement plus important de l'autopartage

À Ferney-Voltaire, le lancement du service d'autopartage est le fruit d'un partenariat entre la ville, le Pôle métropolitain du Genevois français et Citiz. Pour l'heure, deux nouveaux véhicules sont mis à la disposition du public dans la commune. Ils s'ajoutent aux 28 véhicules des 11 autres villes déjà dotées des services d'autopartage Citiz sur le territoire. Les chiffres montrent pour 2022, comparé à 2021, +35% de trajets en voiture partagée et +34% d'utilisateurs. Des résultats qui poussent les élus à développer davantage ce service. Et le Pays de Gex va directement en profiter. Divonne doit s'équiper en septembre prochain et Gex est dans les starting-blocks pour un véhicule supplémentaire.

L'autopartage, en tant que modèle de mobilité partagée, joue un rôle important pour accompagner le passage aux ZFE et pour la décarbonation. C'est une offre alternative de transport et un des leviers permettant de répondre aux enjeux pour faire baisser les émissions polluantes, lutter contre le changement climatique, protéger la santé publique et promouvoir une mobilité plus durable.

<https://citiz.coop>

Contact presse

Marlyn Dufetrelle - 06 70 13 16 91 - marlyn.dufetrelle@lagencerup.fr

² SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)